

Article 1 : Organisateur

Le TTH est une course nature organisée par le CPSS de Carvin.

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment sur

<https://mauchart75.wixsite.com/traildutordelhorlog>, sur facebook « Trail du tour d'Horloge » ou par mail à l'adresse coursecpss@gmail.com

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le TTH aura lieu le 29 septembre 2024 à Carvin, Halle d'activité Léo Lagrange rue Picasso . Il est composé de deux trails de 8 et 16 km et d'une marche de 10 km :

Une **course nature de 8 km (une boucle) et 16km (2 boucles)** sur chemin en forêt et terrils.

Circuit simple nombreux singles avec moins de 100 m de D+ : départ à 9h30 (un ravitaillement à mi-parcours pour le 16km)

Une **marche ou marche nordique non chronométrée de 10km**, en ville et forêt. circuit facile, départ à 9h45

(sur le ravitaillement, il y aura de l'eau, des fruits, etc....)

Le retrait des dossards pour les trails ou du bracelet pour la marche se fera sur place de 7h30 à 9h rue Picasso à Carvin. Le départ sera donné en face de la salle. Le dossard/ bracelet doit être obligatoirement porté et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Le 8 km est ouvert à partir de la catégorie "Cadets" (plus de 16 ans).
- Le 16 km est ouvert à partir de la catégorie "Junior" (plus de 18ans)
- La marche de 10km est ouvert à partir de 8 ans

3-2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire sur le 8 km à condition qu'ils aient plus de 16 ans révolus le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe au formulaire.

3-3 : PPS et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire (idéalement joint lors de l'inscription) :

- soit d'une **licence sportive FFA** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **Parcours Prévention Santé** téléchargeable sur le site de la FFA (en cours de validité à la date de la manifestation).

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur [Adeorun.com](https://adeorun.com) .

Pas d'inscription le jour de la course.

Pour l'inscription de groupes, envoyer un mail sur coursecpss@gmail.com afin de connaître les modalités.

Retrouvez la liste des inscrits actualisée automatiquement sur adeorun.com/inscrits.

4-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le 8 km : 7 euros jusqu'au 1^{er} septembre puis 9 euros jusqu'au 28 septembre minuit
- Le 16km: 12 euros jusqu'au 1^{er} septembre puis 14 euros jusqu'au 28 septembre minuit
- La marche de 10 km :5 euros

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 : Remboursement

Aucun remboursement ne sera accepté

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MMA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs, un médecin. Les services de secours (SDIS) seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé les feuilles de route des signaleurs

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la logiciel dédié avec Code à Barre apposé sur le dossard, à remettre obligatoire à l'arrivée

Article 8 : Classement et récompenses

- Le 8 km : Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes
- Le 16 km : Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes

Un lot souvenir sera distribué à chaque participant des trails ainsi qu'aux marcheurs

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course (lien adeorun)

Les informations concernant les récompenses et cadeaux seront annoncés au fur et à mesure sur la page facebook de la course « le Trail du Tour d'Horloge »

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.